

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION LOUHANNAISE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Sommaire

1	INTRODUCTION	3
2	CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE	4
2.1	LE TERRITOIRE ET LES MODES DE GESTION	4
2.2	REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNES	5
2.3	LES RESSOURCES EN EAU UTILISEES	8
2.4	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	9
2.5	LA CONSOMMATION	12
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	14
3.1	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	14
3.2	RECETTES ET RESULTATS D'EXPLOITATION	18
3.2.1	<i>Recettes de vente d'eau du syndicat</i>	18
3.2.2	<i>Recettes et résultats de l'exploitant</i>	18
3.3	PERFORMANCE DU SERVICE	18
3.4	QUALITE DE L'EAU	19
3.5	PERFORMANCE DU RESEAU	21
3.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX ET LINEAIRE DE CANALISATION RENOUVELEE	23
3.7	INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE	23
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	24
4.1	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2023	24
4.2	SITUATION VIS-A-VIS DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	25
4.3	ETAT DE LA DETTE	26
4.4	AMORTISSEMENTS REALISES	27
4.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	27
4.6	SCHEMA DIRECTEUR ET PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX	27
5	PROCHAIN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	27

1 Introduction

Le Syndicat intercommunal des eaux de la région Louhannaise (ci-après « le SIERL ») détient la compétence « eau potable ». Ainsi il lui revient d'organiser et d'assurer le service de la production et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire.

La gestion du service a été confiée par voie de délégation de service public à un exploitant, la SAUR, dans le cadre d'un contrat d'affermage qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de douze ans, soit **une échéance au 31 décembre 2024**.

Le contrat de délégation de service public fait l'objet, en vertu des dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un rapport annuel dit « du délégataire ». Ce rapport du délégataire est disponible en mairie de Louhans-Châteaurenaud.

Le présent rapport concerne, quant à lui, le service de l'eau sur l'ensemble des communes du syndicat au titre de l'année 2022. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Synthèse et faits majeurs de l'année 2023

Les principaux chiffres de l'année 2023 sont les suivants :

- Une population desservie qui s'élève à 25 376 habitants
- Des volumes consommés qui s'élèvent en 2023 à 1 943 784 m³ en baisse d'environ 3.8% par rapport à 2022
- Une consommation annuelle moyenne de 130.1 m³ par abonné
- Un montant d'une facture 120 m³ de 231.62 € TTC au 1^{er} janvier 2024 (hors Lacrost et Pretty)
- Un taux de réclamations écrites des usagers de 0.6/1000 abonnés

2 Caractéristiques générales du service

2.1 Le territoire et les modes de gestion

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION LOUHANNAISE regroupe 23 communes :

- BANTANGES
- BRANGES
- BRIENNE
- BRUAILLES
- CUISERY
- HUILLY-SUR-SEILLE
- JOUVENCON
- LA CHAPELLE-NAUDE
- L'ABERGEMENT-DE-CUISERY
- LACROST
- LOISY
- LOUHANS
- MONTAGNY-PRES-LOUHANS
- ORMES
- PRETY
- RANCY
- RATTE
- SAINTE-CROIX
- SAINT-USUGE
- SAVIGNY-SUR-SEILLE
- SIMANDRE
- SORNAY
- VINCELLES

A noter que les communes de **LACROST et PRETY** ont rejoint le SIE de la Région Louhannaise à compter **d'avril 2017**.

Ces 23 communes regroupent au total environ **25 500 habitants**. L'ensemble de ces communes est concerné par la compétence eau potable. Le SIE de la Région Louhannaise exerce la compétence eau potable en lieu et place de ces communes.

L'exploitation du service de l'eau potable sur le territoire du SIE de la Région Louhannaise est déléguée à SAUR dans le cadre d'un contrat d'affermage. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2013, pour une durée de douze ans, et prendra fin le **31 décembre 2024**.

Les prestations confiées à la société SAUR aux termes du contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

Le syndicat, quant à lui, prend en charge :

Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil
----------------	---

Le Syndicat a également en charge les travaux neufs.

2.2 Répartition des abonnés par communes

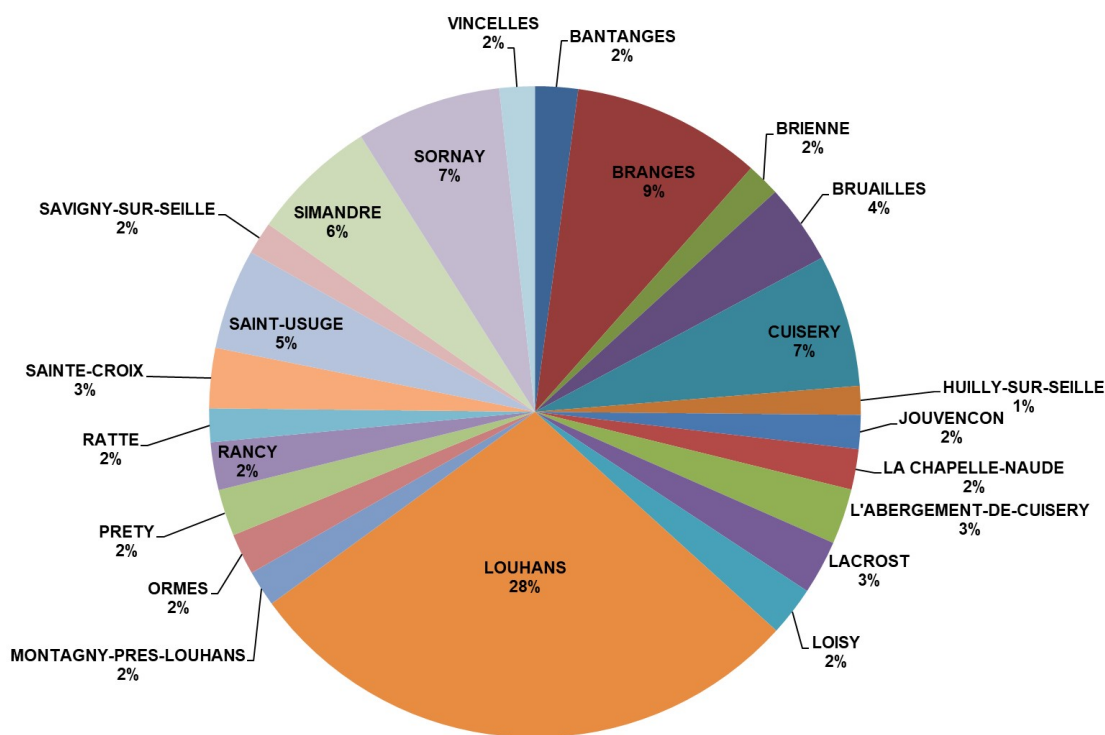
- Le tableau ci-après présente le nombre d'habitants et le nombre d'abonnés desservis sur le territoire de chaque commune, en 2023 et pour les années antérieures :

Commune	Estimation nombre d'habitants (source INSEE)	Nombre d'abonnés										Evolution	
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
BANTANGES	559	308	310	305	313	311	311	305	307	314	316	318	0,63%
BRANGES	2391	1302	1311	1319	1330	1323	1329	1343	1355	1379	1387	1407	1,44%
BRIENNE	479	239	238	242	241	237	239	242	239	244	245	248	1,22%
BRUAILLES	1004	545	549	553	559	552	552	556	564	580	579	591	2,07%
CUISERY	1563	977	969	974	983	970	969	970	972	973	982	982	0,00%
HUILLY-SUR-SEILLE	340	207	208	206	206	205	207	207	205	208	211	213	0,95%
JOUVENCON	431	245	245	245	245	245	246	245	246	251	247	252	2,02%
LA CHAPELLE-NAUDE	542	292	293	295	288	294	291	290	290	299	300	299	-0,33%
L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	812	376	381	390	389	385	389	394	398	403	408	412	0,98%
LACROST	745	0	0	0	0	382	384	380	389	393	393	400	1,78%
LOISY	666	348	348	355	355	352	352	359	360	365	367	367	0,00%
LOUHANS	6569	3933	3970	4013	4018	4005	4014	4045	4071	4126	4181	4222	0,98%
MONTAGNY-PRES-LOUHANS	460	260	259	260	263	265	266	266	267	269	270	269	-0,37%
ORMES	482	304	306	308	304	305	304	308	309	307	308	306	-0,65%
PRETY	561	0	0	0	0	349	346	344	345	345	346	346	0,00%
RANCY	569	335	335	341	340	341	342	341	345	350	350	354	1,14%
RATTE	371	246	246	245	248	245	247	246	248	249	250	249	-0,40%
SAINTE-CROIX	649	412	411	421	428	432	432	432	439	440	440	446	1,36%
SAINT-USUGE	1364	731	743	746	753	741	742	738	741	748	740	747	0,95%
SAVIGNY-SUR-SEILLE	432	231	233	232	236	234	239	240	237	243	244	241	-1,23%
SIMANDRE	1749	854	856	859	862	866	865	874	884	905	909	937	3,08%
SORNAY	2074	1037	1037	1042	1042	1038	1043	1050	1047	1058	1067	1078	1,03%
VINCELLES	434	237	236	239	236	235	238	247	251	260	260	262	0,77%
Total SIE	25246	13419	13484	13590	13639	14312	14347	14422	14 509	14 709	14 800	14 946	0,99%

Après une forte hausse en 2017 du nombre d'abonnés (+6.3%), liée notamment à l'adhésion de deux nouvelles communes au SIE de la Région Louhannaise en avril 2017, **une légère augmentation est constatée depuis.**

La ville de LOUHANS représente à elle seule près de 28% des abonnés du Syndicat.

- Le graphique suivant présente la répartition des abonnées communes par commune en 2023 :



2.3 Les ressources en eau utilisées

Le syndicat ne possède qu'un site de captage composé de sept puits : deux sur la commune de l'Abergement de Cuisery (puits n°2 et 6) et cinq sur la commune de Lacrost (puits n°1, 3, 4, 5 et 7). Ces puits prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Saône.

Ouvrage	Débit nominal (m ³ /h)
Puits n°1 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°2 de l'Abergement de Cuisery Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°3 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°4 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°5 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°6 de l'Abergement de Cuisery Prélèvement en nappe souterraine	100
Puits n°7 de Lacrost Prélèvement en nappe souterraine	60

- **Volumes produits :**

Le syndicat n'a qu'une ressource propre. L'eau prélevée dans les puits de L'ABERGEMENT DE CUISERY et de LACROST est refoulée jusqu'à la station de la Bonde, sur la commune de L'ABERGEMENT DE CUISERY, où elle subit une désinfection avant distribution.

Ouvrage	Production 2012 (m3)	Production 2013 (m3)	Production 2014 (m3)	Production 2015 (m3)	Production 2016 (m3)	Production 2017 (m3)	Production 2018 (m3)	Production 2019 (m3)	Production 2020 (m3)	Production 2021 (m3)	Production 2022 (m3)	Production 2023 (m3)	Variation 2022/2023
Station de production de la Bonde	2 425 256	2 580 368	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	3 007 815	-2,17%
L'ABERGEMENT DE	2 425 256	2 580 638	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	3 007 815	-2,17%
Total produit (m3)	2 425 256	2 580 638	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	3 007 815	-2,17%

En 2023, le volume moyen journalier produit a été de 8240.5 m³/j (8423 m³/j en 2022). La pointe de production a été atteinte au cours du mois de décembre 2023.

Le total des volumes produits en 2023 est ainsi en baisse de 2.17 % par rapport à 2022. Une forte hausse, de 9.23% avait été constatée en 2022, après une diminution annuelle de 0.7 à 2% entre 2018 et 2021. Pour rappel, une augmentation de 7.62% avait également été constatée en 2017 par rapport à 2016 du fait de l'adhésion de deux communes supplémentaires au syndicat en avril 2017.

- **Volumes importés :**

En appoint de sa propre production, le syndicat possède deux interconnexions de secours avec le SIE de CHALON SUD EST et le SIE de la SEILLETTE.

En 2023, ces interconnexions ont été sollicitées, avec un total de 713 m³ (2 106 m³ importés en 2022, 2 508 m³ en 2021, 1 213 m³ en 2020, 4 635 m³ en 2019, 88 m³ en 2018, 104 m³ en 2017 et 5 m³ en 2016).

Les volumes importés en 2023 proviennent pour environ la moitié de l'interconnexion avec St Usage Le Thiellet, et pour moitié du point de vente Ratte – Le Fay - Pontot. Ces importations ont été réalisées ponctuellement sur le mois de juin.

2.4 Volumes mis en distribution et vendus

A noter - Période de relève : 356 jours (339 j en 2022)

Les volumes présentés ci-dessus portent sur les années civiles, à l'exception du volume vendu aux abonnés qui est le volume comptabilisé entre deux relèves de compteurs.

La durée moyenne de campagne de relève a été de **356 jours en 2023** (contre 339 jours en 2022, 353 en 2021, 366 en 2020 et 2019, 347 en 2018 et 355 jours en 2017).

Si l'on ramène le volume vendu aux abonnés à 365 jours on obtient l'évolution suivante :

Volumes (m ³) 356 jours (période de relève)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Volume produit (m3)	2 580 638	2 526 908	2 650 275	2 639 099	2 840 129	2 781 803	2 761 837	2 873 707	2 814 808	3 074 501	3 007 815	-2,17%
Volume importé (m3)	0	47 429	72	5	104	8	4 635	1 213	3 329	2 106	713	-66,14%
Volume exporté (m3)	119 104	158 689	176 294	194 321	151 345	89 266	95 311	45 460	76 179	158 541	140 019	-11,68%
Volume mis en distribution (m3)	2 461 534	2 415 648	2 474 053	2 444 783	2 688 888	2 692 545	2 671 161	2 829 460	2 741 958	2 918 066	2 868 509	-1,70%
Volume vendu aux abonnés consommant moins de 6 000 m3 / an (m3)	1 364 135	1 320 237	1 397 774	1 344 757	1 459 648	1 425 581	1 439 915	1 469 951	1 406 545	1 422 575	1 359 072	-4,46%
Volume vendu aux consommateurs de plus de 6 000 m3/ an (m3)	321 946	367 542	426 648	358 597	408 985	446 489	441 768	481 874	500 235	454 388	501 912	10,46%
Volume total vendu aux abonnés (m3)	1 692 889	1 687 779	1 824 422	1 703 354	1 868 633	1 872 070	1 881 683	1 951 825	1 906 780	1 876 963	1 895 855	1,01%

Volumes (m ³) 365 jours	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Volume vendu aux abonnés consommant moins de 6 000 m3 / an (m3)	1 353 014	1 353 614	1 360 500	1 355 901	1 500 765	1 499 530	1 435 981	1 465 935	1 454 360	1 531 681	1 393 431	-9,03%
Volume vendu aux consommateurs de plus de 6 000 m3/ an (m3)	319 321	376 834	415 271	361 569	420 506	469 650	440 561	480 557	517 240	489 238	514 601	5,18%
Volume total vendu aux abonnés (m3)	1 679 088	1 730 448	1 775 771	1 717 470	1 921 271	1 969 180	1 876 542	1 946 492	1 971 600	2 020 919	1 943 784	-3,82%

Ainsi sur 365 jours, le volume vendu aux abonnés est en légère baisse entre 2022 et 2023.

- Volumes vendus aux abonnés

En 2023, il y a une **évolution des volumes vendus aux consommateurs de moins de 6 000 m³/an, avec une baisse de 9.03 %**, après une hausse de 5.32% en 2022, une légère baisse de 0.79% en 2020/2021, une légère hausse de 2.09% entre 2019/2020 et une baisse de 4.2% en 2018/2019.

Avant 2017, il y avait, d'une année à l'autre, une très grande stabilité des volumes vendus à ces abonnés. **La variable d'ajustement reposait donc essentiellement sur les gros consommateurs.**

En 2023, les volumes vendus à ces derniers ont fait l'objet d'une hausse sur l'année (+5.18%) après une baisse de -5,41% en 2022 précédées par des hausses notables de (+7.60%) en 2021 et (+9.08) en 2020.

Consommation moyenne

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023	Variation 2022/2023
Nombre de total de clients	13 268	13 326	13 423	13 480	14 314	14 347	14 422	14 802	14 946	0,97%
Volume total vendu aux abonnés (m3) 365 jours	1 679 088	1 730 448	1 775 771	1 717 470	1 921 271	1 969 180	1 876 542	2 020 919	1 943 784	-3,82%
Consommation annuelle moyenne par client (m3/an)	126,6	129,9	132,3	127,4	134,2	137,3	130,1	136,5	130,1	-4,74%

La **consommation moyenne par abonnement, sur la base de la consommation 365 jours, est de 130.1 m³ par an**, soit une baisse de 4.74 % en 2023 par rapport à 2022 qui était proche du plus haut niveau atteint.

Si l'on excepte les consommateurs de plus de 6 000 m³/an, la consommation moyenne par abonnement s'élève alors à **93 m³** par an (sur une durée de relève extrapolée à 365 jours) en baisse par rapport à 2022 (103 m³).

On observe la part importante des consommateurs de plus de 6 000 m³ par an : les **15 clients** identifiés représentent **26% des consommations**

En 2023, c'est toujours l'entreprise **LDC Bourgogne** qui représente la part la plus importante avec **274 645 m³ consommés en 2023**. Sa consommation a également augmenté de **4.2 % par rapport à 2022** qui fait suite à une augmentation de **7% par rapport à 2021**, et représente en 2023 **14% du total des volumes vendus aux abonnés ; et 53% des volumes vendus aux gros consommateurs.**

- **Détail des exportations d'eau**

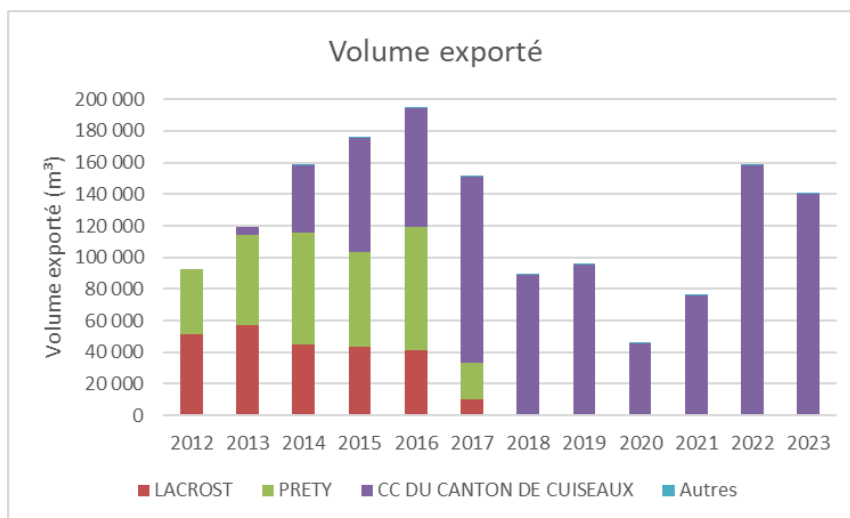
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
LACROST	57 337	45 067	43651	40 913	9 908	0	0	0	0	0	0	
PRETY	57 098	70 399	59737	78 279	23 014	0	0	0	0	0	0	
CC DU CANTON DE CUISEAUX	4 469	43 153	72507	74 971	118 287	89 064	95 111	45 341	75 828	158 463	139 910	-12%
Autres	0	70	399	158	136	202	200	119	351	78	109	40%
Total exporté (m ³)	119 104	158 689	176 294	194 321	151 345	89 266	95 311	45 460	76 179	158 541	140 019	-12%

Pour rappel, il avait été constaté une hausse des exportations d'eau sur deux années consécutives (+11% en 2015, puis +10% en 2016), puis une baisse l'année 2018 de 32% par rapport à 2017, puis une nouvelle hausse l'année 2019 de 7% par rapport à 2018.

Ainsi, après une importante baisse des exportations d'eau en 2020 par rapport à 2019 (-52%), **une forte hausse des exportations d'eau avait été constatée de +68% en 2021 par rapport à 2020 puis en 2022 de 108 %.**

En 2023, une baisse de 12 % est observée par rapport à 2022.

A noter en avril 2017, l'intégration des communes de LACROST et PRETY à compter d'avril 2017 et par conséquent la fin de la vente d'eau à ses communes.



En 2023, l'export sur la CC DU CANTON DE CUISEAUX a baissé de 12 % par rapport à 2022.

- **Longueur du réseau**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Linéaire du réseau hors branchements (en km)	627,735	628,562	628,147	632,314	630,993	649,242	649,274	648,669	648,847	648,386	648,157	648,542	0,06%

Le linéaire du réseau, qui était en baisse entre 2015 et 2016 (certainement en raison d'un travail de l'exploitant concernant le calcul du linéaire, mais également de l'impact potentiel des travaux de renouvellement et d'extension), progresse à la hausse en 2017 et 2018 avec un linéaire total stable depuis 2019.

L'augmentation de 2017 étant liée notamment à l'adhésion des deux nouvelles communes.

- **Les ouvrages, branchements et équipements**

Les principaux ouvrages, branchements et équipements sur le périmètre du SIERL sont les suivants :

Communes	Réservoirs	Branchements	Compteurs de sectorisation
Bantanges		321	1
Branges		1 422	1
Brienne		249	
Bruailles		597	3
Cuisery		1 017	
Huilly sur Seille		215	1
Jouvençon		254	
La Chapelle Naude		303	1
L'abergement de Cuisery	1 (bâche)	415	3
Lacrost	1 (bâche intermédiaire de traitement)	403	

Loisy	1	371	2
Louhans	1 (2 cuves)	4 316	3
Montagny-près-Louhans		271	
Ormes		310	
Prety	1 (bâche intermédiaire de traitement)	353	
Rancy		358	1
Ratte		255	2
Sainte Croix		460	1
Saint Usage		761	1
Savigny sur Seille		243	
Simandre		952	
Sornay	1	1 084	3
Vincelles		262	2
Total	5	15 192	25

(Attention : lié à un abonnement actif, des branchements non liés à un abonnement ne sont pas comptabilisés dans le tableau.)

Le nombre de branchement plomb n'est plus précisé dans le rapport annuel du délégataire.

A noter un total de 15 192 compteurs.

802 compteurs ayant été renouvelés sur l'année 2023 (1 315 en 2022, 962 en 2021, 563 en 2020, 666 en 2019, 706 en 2018 et 126 en 2017) soit 5.3 % du parc.

Pour rappel, le nombre de compteurs de sectorisation a fortement augmenté dans le cadre du nouveau contrat avec :

- 10 compteurs posés en 2014
- 6 compteurs posés en 2015
- 1 compteur posé en 2016

Pour un total de 25 compteurs à fin 2016.

Un bilan du rendement par secteur devait être produit par la SAUR courant 2022. Il n'est à ce jour pas présenté dans le RAD.

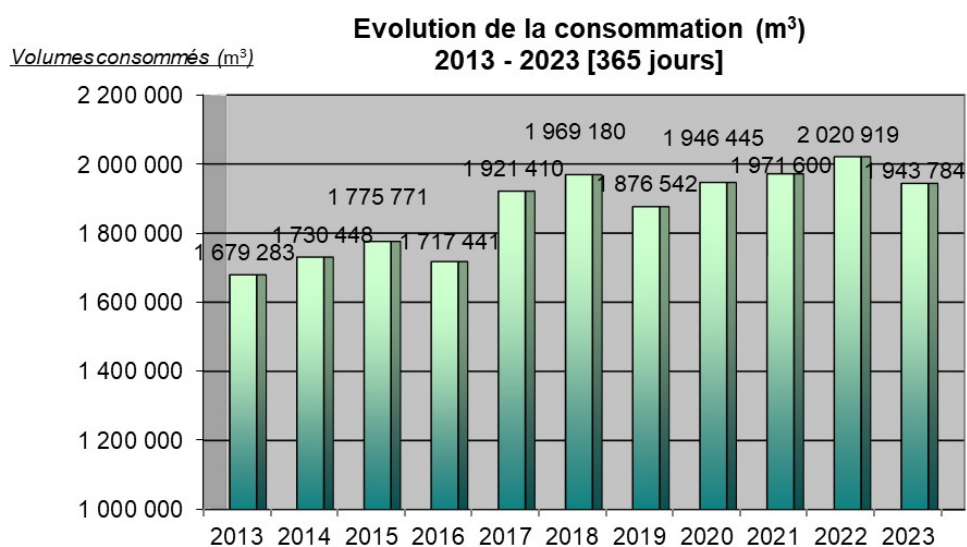
2.5 La consommation

Les tableaux et les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la consommation entre 2013 et 2023.

- 4 d'entre elles ont un niveau de **consommation qui a augmenté en 2023** par rapport à l'année précédente, dont 1 **commune avec une hausse supérieure à 14%** par rapport à 2021 : *Savigny sur Seille (14.46 %)* ;
- 19 d'entre elles ont un niveau de **consommation qui a diminué en 2023** par rapport à l'année précédente, dont 3 **communes avec une baisse de -14% ou plus** → *Bruailles (-15.04 %)*, *La Chapelle Naude (21.56 %)*, *Montagny-près-Louhans (-17.55 %)*, *Prety (-15.18 %)*.

- **Evolution globale de la consommation sur le périmètre du service :**

En 2023, la consommation totale, sur une base de 365 jours, est de **1 943 784 m³**, soit une **baisse de 3.82%** par rapport à 2022.



3 Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable,

Suite à la loi sur l'eau de décembre 2006, l'arrêté du 6 août 2007 fixe un pourcentage maximum de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une consommation d'eau de 120 m³. Pour les communes rurales (dont la population n'excède pas 2000 habitants), les EPCI et syndicat mixte dont la population cumulée des communes rurales adhérentes dépasse la moitié de la population totale de la collectivité, ce pourcentage est arrêté à 40%.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les tarifs de base du contrat ont été révisés dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat de DSP. Cet avenant a apporté les modifications suivantes au contrat de DSP :

- La prise en compte de l'impact de la réforme Construire Sans Détruire sur les obligations du délégataire et par conséquent ses charges d'exploitation
- Le choix de confier au délégataire le géo référencement des ouvrages aériens et des organes affleurant sur le territoire du Syndicat
- La modification de certains investissements à la charge du délégataire.

La rémunération du délégataire a ainsi été revue en conséquence pour prendre en compte ces modifications.

Les tarifs de base du contrat ont de nouveau été revus dans le cadre de l'avenant n°3 au contrat de DSP. Cet avenant a acté de l'intégration de Lacrost et Préty dans le Syndicat.

Les tarifs pour les parts fixe et variable de l'exploitant ont été révisés au 1^{er} janvier 2023, en application de la formule de révision pour le calcul du coefficient de révision ($K = 1,172438$) (voir tableau ci-dessous).

Les tarifs fixés au 1^{er} janvier 2023 de la part syndicale résultent de la délibération du Comité Syndical du 07 octobre 2021.

Ces tarifs sont les suivants au 1^{er} janvier 2023 :

- Part fixe (abonnement) : 46.20 € HT /an
- Part variable (consommation) : de 0.7934 à 0.3479 € HT /m³ – tarification par tranches dégressives

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est stable par rapport à 2022 (0,0730 € HT /m³) et la redevance de pollution domestique est, quant à elle, en augmentation par rapport à la période 2021-2023 (0,29 €/m³ HT) : tarif voté au 1^{er} janvier 2021 (source : https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6832/en/redevance-pour-pollution-domestique).

Par conséquent, le tarif en € TTC de l'eau potable au 1^{er} janvier 2024 est de 1,93 € (contre 1.88 € en 2023, 1.86 € en 2022 et 1.79 € en 2021), pour une facture 120m³.

- Tarifs – Evolution du prix de l'eau

Communes historiques

Designation		01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2023/2024
Part de l'exploitant										
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,5000	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5177	21,7100	5,81%
	N°1 (1 à 50 m3)	0,4544	0,4612	0,4678	0,4777	0,4868	0,5055	0,5328	0,5637	5,81%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°2 (51 à 250 m3)	0,1828	0,1855	0,1882	0,1922	0,1958	0,2033	0,2143	0,2268	5,81%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,2162	0,2194	0,2226	0,2271	0,2316	0,2405	0,2535	0,2682	5,81%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,1808	0,1835	0,1861	0,1901	0,1937	0,2011	0,2120	0,2243	5,81%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,1688	0,1713	0,1738	0,1774	0,1808	0,1878	0,1979	0,2094	5,81%
Part du syndicat										
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,19	39,97	44,00	44,00	46,20	46,20	46,20	0,00%
	N°1 (1 à 50 m3)	0,6734	0,6734	0,6869	0,7566	0,7566	0,7934	0,7934	0,7934	0,00%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°2 (51 à 250 m3)	0,2953	0,2953	0,3012	0,3313	0,3313	0,3479	0,3479	0,3479	0,00%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,3983	0,3983	0,4063	0,4469	0,4469	0,4692	0,4692	0,4692	0,00%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2932	0,2932	0,2991	0,3290	0,3290	0,3454	0,3454	0,3454	0,00%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,2516	0,2516	0,2566	0,2823	0,2823	0,2964	0,2964	0,2964	0,00%
Redevances et taxes										
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Euro HT /m3)	0,0621	0,075	0,075	0,080	0,070	0,075	0,073	0,073	0,00%
	Redevance de pollution domestique (Euro HT/ m3)	0,29	0,29	0,27	0,27	0,28	0,28	0,28	0,29	3,57%
	TVA (%)	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0,00%

Prix révisé = K * prix de base où K est présenté dans le tableau ci-dessous fourni par le délégataire (données 2023, extraite du RAD 2023).

Pour la projection des tarifs 2024, le coefficient K = prix 2023 révisé par le délégataire / prix de base = 1,240571.

Lacrost

Désignation		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2023/2024
Part de l'exploitant									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5177	21,7100	5,81%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,4813	0,4882	0,4985	0,5080	0,5275	0,5560	0,5883	5,81%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,2057	0,2087	0,2131	0,2171	0,2255	0,2377	0,2515	5,81%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,2396	0,2431	0,2482	0,2529	0,2626	0,2768	0,2929	5,81%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2037	0,2066	0,2110	0,2150	0,2233	0,2353	0,2490	5,81%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,1915	0,1943	0,1984	0,2021	0,2099	0,2212	0,2341	5,81%
Part du syndicat									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,97	44,00	44,00	46,20	46,20	46,20	0,00%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,6734 €	0,6869	0,7556	0,7556	0,7934	0,7934	0,7934	0,00%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,7953 €	0,8112	0,8900	0,8900	0,9345	0,9345	0,9345	0,00%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,8983 €	0,9163	1,0100	1,0100	1,0605	1,0605	1,0605	0,00%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,7932 €	0,8091	0,8900	0,8900	0,9345	0,9345	0,9345	0,00%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,7516 €	0,7666	0,8400	0,8400	0,8820	0,8820	0,8820	0,00%
Redevances et taxes									
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Euro HT /m3)	0,075	0,075	0,08	0,07	0,075	0,073	0,073	0%
	Redevance de pollution domestique (Euro HT/ m3)	0,29	0,29	0,27	0,28	0,28	0,28	0,29	4%
	TVA (%)	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0%

Préty

Désignation		01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation 2023/2024
Part de l'exploitant									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	17,7630	18,0170	18,3960	18,7500	19,4668	20,5177	21,7100	5,81%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,4813	0,4882	0,4985	0,5080	0,5275	0,5560	0,5883	5,81%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,2057	0,2087	0,2131	0,2171	0,2255	0,2377	0,2515	5,81%
	N°3 (251 à 1000 m3)	0,2396	0,2431	0,2482	0,2529	0,2626	0,2768	0,2929	5,81%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,2037	0,2066	0,2110	0,2150	0,2233	0,2353	0,2490	5,81%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,1915	0,1943	0,1984	0,2021	0,2099	0,2212	0,2341	5,81%
Part du syndicat									
Part Fixe (Euro HT/an)	Abonnement	39,19	39,97	44,00	44,00	46,20	46,20	46,20	0,00%
Part proportionnelle (Euro HT/m3)	N°1 (1 à 50 m3)	0,92 €	0,94	1,04	1,04	1,09	1,09	1,09	0,00%
	N°2 (51 à 250 m3)	0,97 €	0,98	1,08	1,08	1,13	1,13	1,13	0,00%
	N°3 (251 à 1000 m3)	1,07 €	1,09	1,20	1,20	1,26	1,26	1,26	0,00%
	N°4 (1001 à 20000 m3)	0,96 €	0,98	1,08	1,08	1,13	1,13	1,13	0,00%
	N°5 (au-delà de 20000 m3)	0,92 €	0,94	1,03	1,03	1,08	1,08	1,08	0,00%
Redevances et taxes									
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Euro HT /m3)	0,075	0,075	0,08	0,07	0,075	0,073	0,073	0%
	Redevance de pollution domestique (Euro HT/ m3)	0,29	0,29	0,27	0,28	0,28	0,28	0,29	4%
	TVA (%)	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	0%

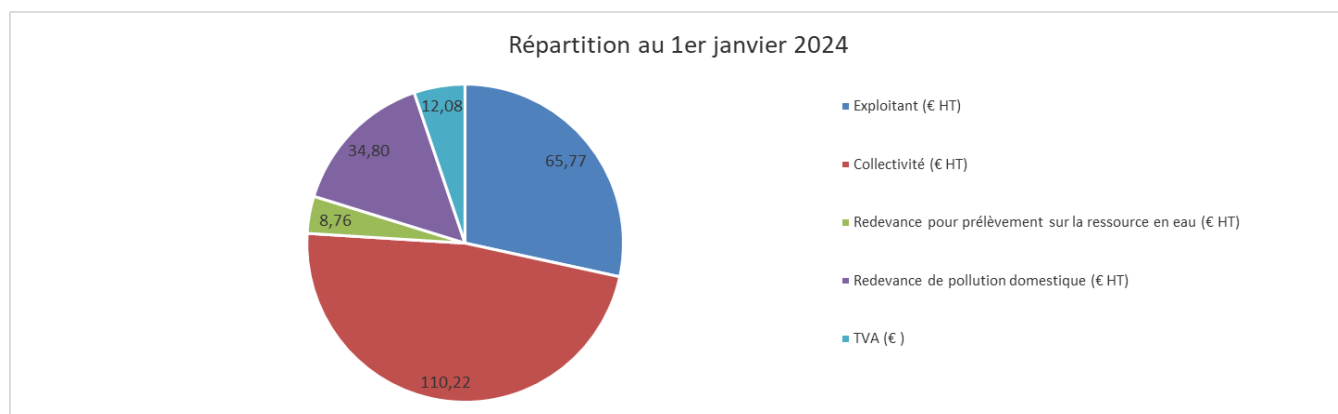
Formule de révision des prix pour les communes Lacrost et Préty :

La formule de révision des prix est identique à celle des communes historiques.

L'écart constaté sur la part variable de la part de l'exploitant vient du fait que les prix de base sont différents (avenant 3), pour les communes de Lacrost et Préty du fait de la sortie du SYDRO (remboursement de dettes).

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³									
	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation
Exploitant (€ HT)	53,02	53,81	54,58	55,73	56,80	58,97	62,16	65,77	5,40%
Collectivité (€ HT)	93,53	93,53	95,40	104,97	104,97	110,22	110,22	110,22	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	7,45	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	8,76	-2,67%
Redevance de pollution domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	32,40	33,60	33,60	33,60	34,80	0,00%
TVA (€)	10,38	10,51	10,53	11,15	11,21	11,65	11,81	12,08	1,39%
Total (€ TTC)	199,18	201,66	201,91	213,85	214,97	223,44	226,55	231,63	1,39%
Prix du m ³ TTC	1,6599 €	1,6805 €	1,6826 €	1,7821 €	1,7915 €	1,8620 €	1,8879 €	1,9302 €	1,39%
Part abonnement / prix du service	38,68%	38,65%	38,66%	38,83%	38,79%	38,81%	38,70%	38,59%	-0,28%



Lacrost

Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³									
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation	
Exploitant (€ HT)	56,23	57,04	58,24	59,35	61,63	64,95	68,73	5,81%	
Collectivité (€ HT)	128,53	131,10	144,08	144,08	151,28	151,29	151,29	0,00%	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	8,76	0,00%	
Redevance de pollution domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	33,60	33,60	33,60	34,80	3,57%	
TVA (€)	12,57	12,76	13,44	13,50	14,05	14,22	14,50	1,92%	
Total (€ TTC)	241,13	244,69	257,75	258,93	269,56	272,82	278,07	1,92%	
Prix du m ³ TTC	2,0094 €	2,0391 €	2,1479 €	2,1577 €	2,2464 €	2,2735 €	2,3172 €	1,92%	
Part abonnement / prix du service	30,82%	30,82%	30,84%	30,85%	30,84%	30,85%	30,87%	0,04%	

Préty

Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³									
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation	
Exploitant (€ HT)	56,23	57,04	58,24	59,35	61,63	64,95	68,73	5,81%	
Collectivité (€ HT)	152,93	155,99	171,60	171,60	180,18	180,18	180,18	0,00%	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT)	9,00	9,00	9,60	8,40	9,00	8,76	8,76	0,00%	
Redevance de pollution domestique (€ HT)	34,80	34,80	32,40	33,60	33,60	33,60	34,80	3,57%	
TVA (€)	13,91	14,13	14,95	15,01	15,64	15,81	16,09	1,73%	
Total (€ TTC)	266,88	270,95	286,79	287,96	300,05	303,30	308,55	1,73%	
Prix du m ³ TTC	2,2240 €	2,2579 €	2,3899 €	2,3997 €	2,5004 €	2,5275 €	2,5713 €	1,73%	
Part abonnement / prix du service	27,23%	27,22%	27,15%	27,17%	27,16%	27,22%	27,28%	0,24%	

3.2 Recettes et résultats d'exploitation

3.2.1 Recettes de vente d'eau du syndicat

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau	1 252 477 €	1 204 650 €	1 219 096 €	1 255 807 €	1 233 702 €	1 311 445 €	1 278 609 €	1 419 832 €	1 548 856 €	1 513 514 €	1 517 846 €	0,29%

3.2.2 Recettes et résultats de l'exploitant

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau	686 400 €	714 700 €	708 400 €	748 100 €	782 700 €	792 230 €	804 700 €	826 100 €	838 500 €	901 900 €	946 000 €	7,56%
Autres recettes												
Recettes liées aux travaux exclusifs	147 700 €	101 100 €	92 900 €	122 800 €	138 200 €	159 700 €	119 200 €	145 900 €	224 500 €	164 700 €	199 600 €	-26,64%
Produits accessoires	58 500 €	63 800 €	61 700 €	50 600 €	55 300 €	55 700 €	54 900 €	52 700 €	59 800 €	64 100 €	58 900 €	7,19%
Total des recettes	892 600 €	879 600 €	863 000 €	921 500 €	976 200 €	1 007 630 €	978 800 €	1 024 700 €	1 122 800 €	1 130 700 €	1 204 500 €	0,70%

3.3 Performance du service

	Item	Indicateurs de performance	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,50%	94,44%	100,00%	96,70%	98,30%	98,20%	81,70%	80,70%	81,10%	83,80%	95,50%
Etat du patrimoine	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable %	0,61	0,64	0,6	0,64	0,52	0,6	0,66	0,57	0,42	0,34	0,4
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	3,13	3,14	2,9	3,31	2,85	3,31	3,36	3,6	3,29	3,91	3,72
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	2,62	2,64	2,4	2,8	2,35	2,71	2,8	3,01	2,72	3,27	3,13
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,10%	76,75%	78,87%	75,86%	79,70%	77,51%	76,15%	74,96%	77,02%	75,15%	75,03%
Gestion durable du patrimoine	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115	115	115	115	114	115	120	120	120	120
Gestion de la ressource	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Satisfaction des usagers	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 165	24 198	24 160	24 125	30 518	30 770	30 770	30 770	33 064	33 064	25 376
		Existence d'un système de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	P155.1	Taux de réclamation du service de l'eau potable pour 1000 abonnés					1,42	1,14	1,06	3,66	3,88	6,01	0,6
	P154.0	Taux d'impayés					1,45	1,57	2,17	1,78	1,57	1,78	1,08
Solidarité		Existence d'une Commission départementale Solidarité Eau	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	4 424 €	3 864 €	1 527 €	NC	1 272 €	879 €	666 €	425 €	472 €	905 €	826 €
Certification		Obtention ISO 9001	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Obtention ISO 14001	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Liaison du service à un laboratoire accrédité	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Prix	D102.0	Prix de l'eau au m3 TTC pour 120 m3 au 1er janvier de l'année n+1	1,62 €	1,65 €	1,66 €	1,66 €	1,68 €	1,68 €	1,78 €	1,79 €	1,86 €	1,89 €	1,93 €

En référence au tableau ci-dessus, 4 éléments peuvent retenir notre attention :

- 1) Une légère amélioration de l'état du patrimoine réseaux en 2023 après une augmentation constatée en 2022, de la valeur des indices linéaires des volumes non comptés et des pertes en réseau (+20% par rapport à la moyenne des 5 années précédentes)

2) Une qualité de l'eau en nette hausse sur 2023 par rapport aux 4 dernières années (+12%). Pour rappel, la période 2019-2022 avait été marquée par une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau (chute de 15 points de 2018 à 2019 du taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées puis stabilité jusqu'en 2022).

3) Un taux de réclamations qui rediminue fortement en 2023 après une hausse ponctuelle sur l'année 2022 due à une modification des modalités d'enregistrement des réclamations.

4) Un nombre d'habitants desservis qui diminue significativement en 2023 (-23%) alors que le nombre d'abonnés est en légère augmentation (+ 1%). Cette forte variation est due à une erreur d'import de la part du délégataire sur les années précédentes, erreur ayant été corrigée sur la version 2023. Cette valeur d'environ 25 500 personnes est cohérente avec les données INSEE.

3.4 Qualité de l'eau

L'eau prélevée aux puits de l'ABERGEMENT de CUISERY et de LACROST est simplement désinfectée au bioxyde de chlore à la station de la Bonde avant mise en distribution. L'eau mise en distribution a les caractéristiques d'une eau dure, fortement minéralisée, limpide et présentant une pollution modérée en nitrates. L'eau est ensuite désinfectée en cours de distribution par des chlorations relais.

Le SIE de la région louhannaise dispose ainsi de trois chlorations relais au château d'eau de SORNAY et sur deux autres points du réseau à VINCELLES et CHATEAURENAUD.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

- **Résultats du contrôle réglementaire de l'eau point de mise en distribution en 2023 (ARS) :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non-conformes
Conformité bactériologique	12	12	100%	Néant
Conformité physico-chimique	12	9	75%	Chlorothalonil (sortie de la Bonde)

Le chlorothalonil est un fongicide utilisée en France depuis les années 70 sur de nombreux types de cultures. Il a été interdit d'utilisation depuis fin 2020.

Pour rappel, en 2022, plusieurs dépassements du paramètre ESA métolachlor avaient été enregistrés. L'Agence Régionale de Santé a détecté le 29 août 2018 la présence à une concentration de 0,301 µg/L de ESA métolachlor, produit métabolite du métolachlor ou du S-métolachlor. **Le suivi renforcé qui en a découlé a montré la persistance de la présence de cette molécule à des concentrations entre 0,13 et 0,25 µg/L au Point de Mise En Distribution en 2022.**

Des prélèvements réalisés sur les deux arrivées d'eau brute à la station ont montré une « contamination » similaire. Dans son rapport du 30 janvier 2019, l'ANSES a qualifié l'ESA métolachlor comme pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine. Aussi, la Limite de Qualité de

0,1 µg/L s'applique pour cette molécule. En septembre 2022, l'ANSES a rendu un nouvel avis¹ basé sur une réactualisation des études de toxicité et classe ce métabolite comme non pertinent pour les eaux de consommation. Suite à ce déclassement, le seuil a été revu à 0.9 ug/L.

En outre, le Syndicat a obtenu, antérieurement à cet avis, en juin 2022, une dérogation à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixée pour le paramètre « pesticide ESA-Métolachlore ». L'arrêté autorisant cette dérogation est ainsi abrogé.

En 2021, une étude amélioration de l'usine de traitement de l'eau de la Bonde a été commandée pour le traitement de l'Esa-métolachlore puis suspendue en 2022.

- **Résultats de l'auto-surveillance du délégataire de l'eau point de mise en distribution en 2023 :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non-conformes
Conformité bactériologique	2	0	100%	Néant
Conformité physico-chimique	12	2	92%	Chlorothalonil sortie station de traitement de la Bonde

- **Résultats des analyses sur l'eau distribuée en 2023 :**

	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (SAUR)	Nombre d'échantillons conformes (SAUR)	% Conformité (SAUR)
Bactériologique	52	52	100%	14	14	100
Physico-chimique	55	55	100%	20	20	100
Nombre total d'échantillon	55	55	100%	20	20	100

Par ailleurs, **2 dépassements de références de Qualité ont été enregistrés. Les dépassements de la valeur de turbidité** constatée le 22/06/2023 par l'ARS à Cuisery et Louhans s'explique par une coupure EDF consécutive à un orage entraînant l'impossibilité d'alimenter la station de traitement et le réseau en EDCH et par conséquent la vidange complète du réseau.

Pour rappel, en 2022, les analyses avaient montré la présence de Chlorure de Vinyle dans des valeurs non-conformes. L'origine de cette pollution est due à la migration, dans des conditions particulières de température et de temps séjour, du CVM résiduel présent dans les canalisations d'eau potable en PVC posées avant 1980.

[Le délégataire a localisé l'origine de ces non-conformités. Ce sont 1.045 km de réseaux qui ont été renouvelés en 2023 sur les communes de Sainte Croix et Saint Usage suite aux détections de l'ARS.](#)

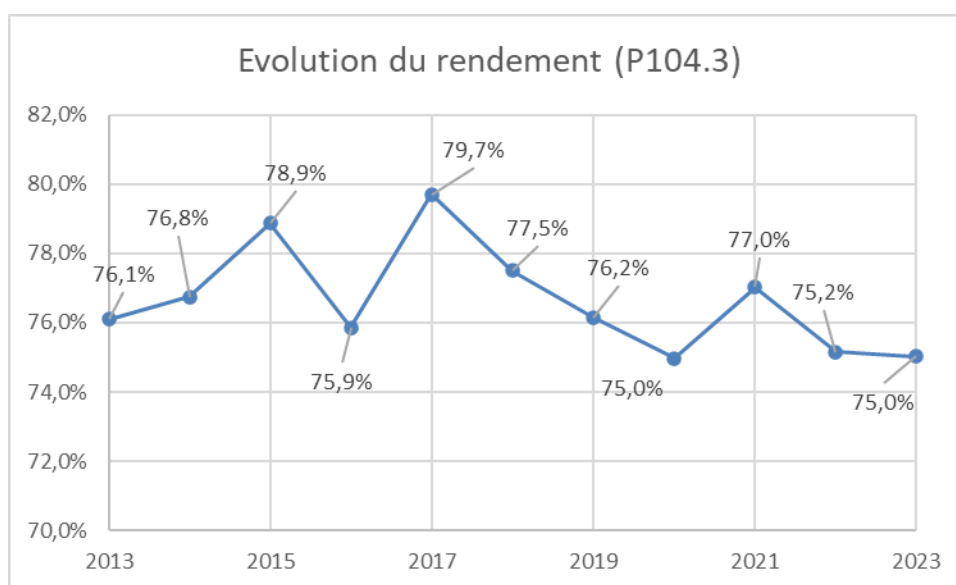
- **Synthèse des analyses effectuées pour l'année 2023 :**

¹ Source : l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite ESA (CGA 354743) du S-métolachlore dans les eaux destinées à la consommation Humaine, le 30 septembre 2022

<i>Type d'analyses</i>		Eau brute	Eau traitée	Eau distribuée
Contrôle sanitaire	Bactériologique	2	12	52
	Physico-chimique	25	12	55
	Non-conformité	-	9	0
Autocontrôle	Bactériologique	0	2	14
	Physico-chimique	27	12	20
	Non-conformité	-	2	0

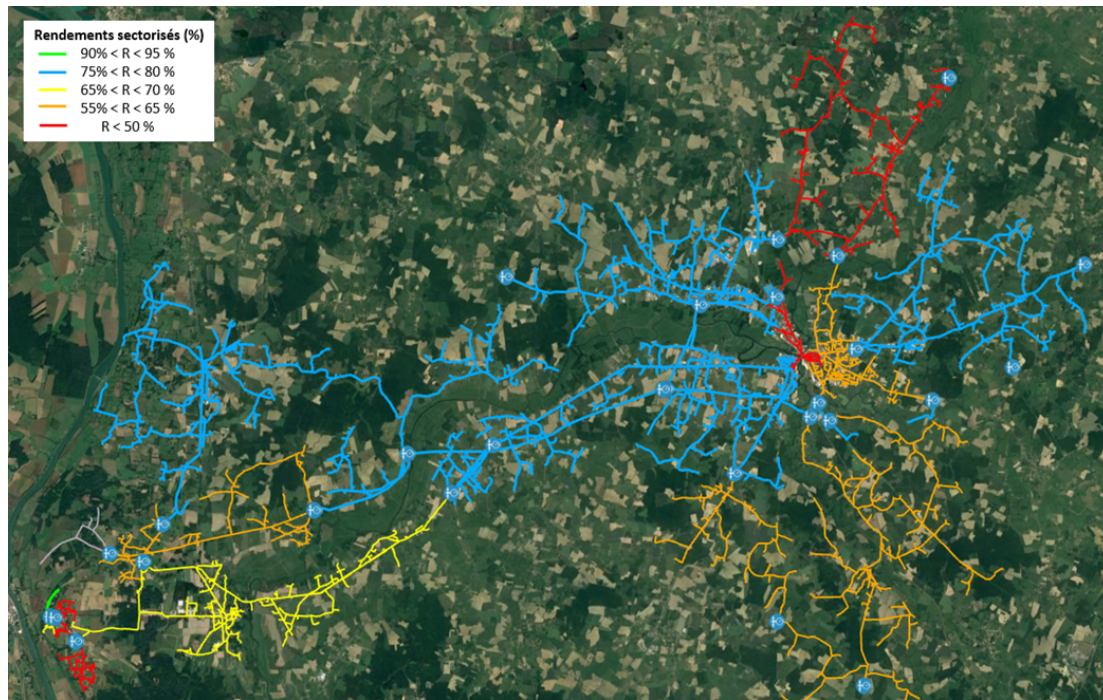
3.5 Performance du réseau

Rendement du réseau de distribution = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)



Le rendement du réseau, qui était en baisse de trois points entre 2015 et 2016, avait progressé de près de 4 points en 2017 et atteint ainsi son niveau le plus élevé. Après une baisse successive de 5 points entre 2018 et 2020, une hausse de 3 points est constatée en 2021. Il perd 3 points en 2022 et de nouveau 0.2 % en 2023.

Fort de ces constats, un détail de la sectorisation a été demandé au délégataire lors de l'exercice 2022, les éléments suivants ont été produit :



Les taux de rendement sont ainsi très variables suivant les zones avec des secteurs ayant un taux de rendement très bas.

Le taux de rendement global de 75% est un niveau **acceptable en comparaison avec les territoires ruraux au niveau national**. **Il convient cependant de rester vigilant, le rendement retombe à ses niveaux de 2020 malgré les importantes actions de recherche de fuites menées en 2020 qui avait permis une amélioration du rendement en 2021.**

Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable prévoit à l'article 2 les dispositions suivantes :

« Art. D. 213-48-14-1. - La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales n'est pas établi dans les délais prescrits au V de l'article L. 213-10-9 lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau, calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres.»

En conséquence, avec un indice linéaire de consommation de 9.4 sur le syndicat, pour respecter le décret, le rendement du réseau doit être égal à $65 + (9.4/5) = 66.88 \%$.

Le rendement du réseau sur le syndicat est ainsi supérieur de moins de 10 points aux obligations réglementaires.

Dans le cadre de la **recherche de fuites**, le délégataire a réalisé l'inspection de **13 253 ml de conduites en 2023 soit 2% du linaire**. C'est le double de ce qui avait été inspecté en 2022 (5 905 ml)

mais en forte baisse par rapport à 2021 (21 012 ml de conduites) contre 72 216 ml en 2020 contre 22 681ml en 2019, 2 657ml en 2018, 13 731 ml en 2017 et 9 156 ml en 2016). Il est nécessaire que le délégataire maintienne son effort de recherche de fuite pour atteindre ses engagements contractuels.

A noter que pour ce calcul du rendement, le délégataire indique un volume de service de 140 002 m³. Il justifie cette augmentation par l'indexation fixe de ce volume sur les volume mis en distribution sur la base d'un coefficient de 5%. Cela tend à améliorer le taux de rendement.

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux et linéaire de canalisation renouvelée

Rappel : le taux moyen de renouvellement (P107.2) correspond à la moyenne sur les 5 dernières années du linéaire de canalisations renouvelées divisé par le linéaire de réseau de l'année n.

Le linéaire de canalisation renouvelées sur l'année 2023 est en nette progression par rapport aux années précédentes.

(km)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé au cours de l'exercice	4,525	3,480	4,775	4,256	3,500	3,493	5,266	2,115	2,988	3,260	6,093

Les travaux prévus pour 2024 sont les suivants :

Travaux de renouvellement prévus pour 2024				
Commune	Adresse	Conduite à renouveler		
		Type conduite	DN (mm)	Longueur (ml)
JOUVENCON / RANCY	Route de Louhans (RD 971)	Fonte	Ø200	1 540
BRANGES	Rue de l'église – suite des travaux engagés en 2023	Fonte	Ø150	510
SAINT USUGE	La Trémaillère – fin des travaux engagés en 2023	PVC	Ø160	830
Travaux d'extension prévus pour 2023				
Commune	Adresse	Conduite à poser		
		Type conduite	DN (mm)	Longueur (ml)
MONTAGNY PRES LOUHANS	Chemin des Vessières	PVC	Ø140	

3.7 Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale

Barème	Valeur 2023
Partie A : Plan des réseau (15 points)	

Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Total Partie A	15	15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Partie B	30	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
Total Partie C	75	75
Total	120	120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le périmètre du service est de 120/120 ce qui est très satisfaisant.

4 Financement des investissements du service

4.1 Travaux engagés au cours de l'exercice 2023

Le Syndicat a engagé les travaux suivants dans le cadre du programme 2023 de renouvellement des canalisations :

- Travaux de renouvellement et d'extensions pour l'exercice 2023 :
 - avec étude : **1 119 527 € HT** ;
 - sans étude : **1 081 922 € HT** ;
- Travaux divers : 4 471 € ;

En parallèle, le Syndicat a également engagé les travaux suivants :

- Etudes Schéma Directeur : 16 808 € ;
- Travaux colmatage des puits : 7 710 € ;
- Etudes hydrogéologiques : 13 775 €.

Au total, **6.093 km de réseaux ont été renouvelés** en 2023.

La synthèse des interventions du délégataire en termes d'entretien et de maintenance des équipements sur les stations et ouvrages est la suivante :

Nombre d'interventions de maintenance	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entretien niveau 2	12	9	5	8	5	26	49	33
Contrôles réglementaires	6	14	7	20	7	14	9	22

A noter que tous les réservoirs n'ont fait pas l'objet du nettoyage réglementaire annuel obligatoire pour l'année 2023 (seulement 2 nettoyages pour 5 réservoirs), comme pour l'année 2022.

La SAUR indique que l'accessibilité de certains de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles (cas du réservoir de Louhans).

La SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer leurs procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur la base de cette alerte, une expertise a été réalisée par le Syndicat sur le génie civil de l'ouvrage et des travaux de sécurisation ont été prévus dans le cadre du prochain contrat de délégation de service public (travaux concessifs).

Pour les opérations d'entretien de niveau 2 le tableau de synthèse s'est le suivant :

Type d'opérations d'entretien de niveau 2	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Curatif	12	9	1	8	5	37	49	33
Préventif	-	-	4	-	-	-	31	5

4.2 Situation vis-à-vis des branchements en plomb

Le décret 2006-1220 du 20 décembre 2001 fixe la concentration maximale en plomb des eaux distribuées à 10µg/l au lieu de 25 actuellement. Le respect de cette concentration imposait techniquement la suppression des branchements publics en plomb d'ici fin 2013.

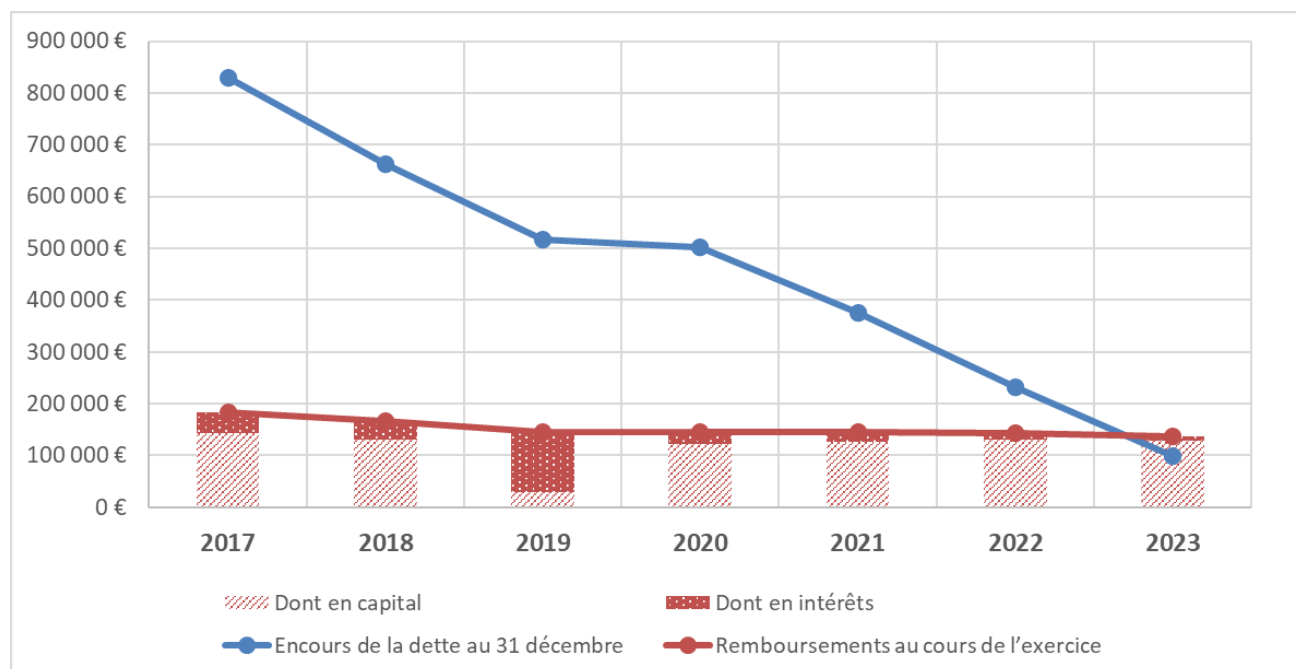
Les investissements nécessaires au remplacement des branchements en plomb ont ainsi été majoritairement mis en œuvre entre 2004 et 2009. **Aucune information n'est indiquée dans le Rapport annuel du délégué 2023.**

La réglementation n'impose pas formellement la suppression de tous les branchements en plomb mais bien de ne pas dépasser le seuil de 10 µg/l. Ces branchements étant difficilement accessibles, et à partir du moment où le taux de 10 µg/l n'est pas dépassé, leur remplacement n'est pas indispensable.

4.3 Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Euros (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	828 868 €	663 104 €	517 316 €	502 167 €	375 324 €	231 841 €	98 219 €
Remboursements au cours de l'exercice	183 455 €	165 764 €	145 788 €	145 788 €	145 788 €	143 683 €	137 145 €
Dont en intérêts	39 471 €	34 228 €	116 587 €	24 185 €	18 945 €	13 470 €	7 664 €
Dont en capital	143 984 €	131 536 €	29 200 €	121 603 €	126 843 €	130 213 €	129 481 €



4.4 Amortissements réalisés

Euros (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	385 126 €	407 714 €	426 393 €	407 564 €	496 533 €	499 289 €	496 497 €
Dont travaux	-	-	-	-	447 252 €	443 819 €	440 747 €
Dont subventions	-	-	-	-	49 281 €	55 470 €	55 570 €

4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Le SIE de la Région Louhannaise a réalisé son schéma directeur. Il a notamment été abordé la problématique de la qualité du service et des performances environnementales du service. Un programme de travaux nécessaires a notamment été établi.

A ce titre, une étude a été réalisée par un hydrogéologue en 2013.

4.6 Schéma directeur et programme pluriannuel de travaux

L'assemblée générale du SIE de la région louhannaise a adopté son schéma directeur le 10 février 2010, de même que le programme pluriannuel de travaux associé. Ce programme fait état de l'ensemble des travaux à réaliser.

A noter enfin que dans le cadre du contrat de DSP, il a été confié au délégataire une mission de géoréférencement des affleurants sur le territoire du Syndicat.

A début juin 2022, le délégataire a réalisé dans le cadre du contrat la levée sur le terrain 21 222 points (au 30 avril 2022) sur les 24 285 points prévus au contrat dans le cadre de l'avenant, soit 87.3 % d'avancement.

Au 1er juin 2023, le délégataire confirme avoir finalisé à 100 % de toute l'opération de géoréférencement.

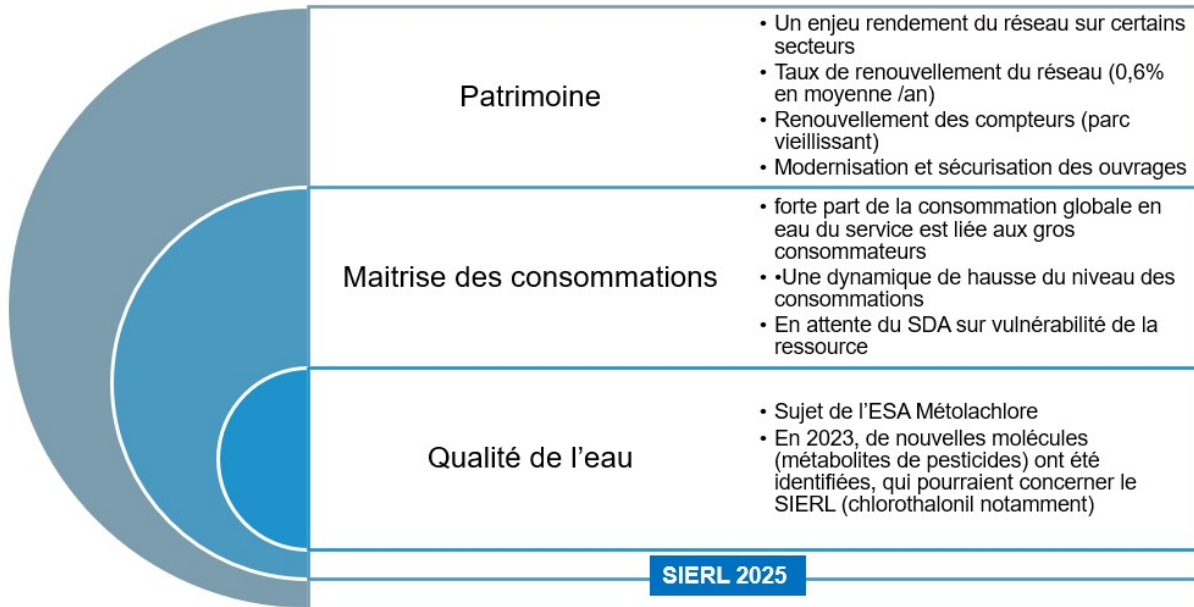
Un appel d'offre a été lancé en 2023 par le Syndicat pour recruter un bureau d'études afin d'établir un nouveau schéma directeur et un bureau d'étude a été retenu. L'étude est en cours.

5 Prochain contrat de délégation de service public

Le SIERL a confié la gestion de son service d'eau potable à la SAUR via un contrat de délégation de service public, signé le 23 novembre 2012 et courant pour une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans la perspective de la fin du contrat actuel, le SIERL a déterminé le meilleur montage juridique et financier pour l'exploitation de son service alimentation en eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025

Dans le cadre de cette étude, les principaux enjeux du syndicat ont été partagés en conseil syndical :



Après une analyse multicritère des différents mode de gestion, le conseil syndical a retenu en février 2024 le choix d'une délégation de service public avec les principales caractéristiques suivantes :

- Un périmètre délégué couvant l'entièreté du périmètre syndical
- Une durée de délégation fixée à 10 ans se justifiant sur le choix de faire porter les investissements sur le délégataire : travaux de sécurisation des ouvrages, mise en place de dispositifs d'anti-intrusion, instrumentation du réseaux visant à l'approfondissement de la sectorisation actuelle, renouvellement de 30 branchements par an, renouvellement programmés des équipements et des canalisations intérieures corrodées de la station de la Bonde
- Des objectifs de moyens déployés pour l'amélioration du rendement du réseau,

La procédure de consultation est en cours.